



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 23 juin 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/06 de la Municipalité, du 5 mars 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'200'000.- pour financer, durant les cinq prochaines années, le Fonds pour véhicules propres et permettre ainsi de poursuivre la politique de renouvellement du parc par des véhicules non thermiques. Ces véhicules devront être recyclés selon les standards appropriés afin de s'assurer que ces véhicules ne pollueront plus ailleurs ;
2. de porter en amortissement du crédit mentionné au point 1 une subvention du Fonds pour l'efficacité énergétique équivalente en fonction des dépenses réelles.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mil vingt.

La présidente :



Le secrétaire :